

SENSIBILISATION

PRÉVENTION DES VIOLENCES EXTERNES

OBJECTIFS

- Répondre à l'obligation des employeurs en matière d'information aux risques
- Construire une démarche de prévention des risques d'incivilités
- Préparer cette démarche avant de se confronter à une problématique à gérer

PROGRAMME

- Cadre juridique
- La prévention : comment prévoir ce type d'évènements ?
- Prendre en charge les victimes

OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Guide INRS ED.6201
- Guide APST37 - Gestion des évènements graves en entreprise

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.

OFFRE SOCLE

Compris dans la cotisation

PUBLIC

Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37

INTERVENANTS

Psychologues du travail, experts en prévention, infirmiers santé travail de l'APST37, membres du groupe de travail

MODALITÉS

6 à 12 personnes
Séance de 2h00 adaptable
Dans l'entreprise ou à l'APST37

VOUS ÊTES INTÉRESSÉS ?

Contactez votre **médecin du travail** ou notre **service prévention**.

 prevention@apst37.fr

 02 47 37 66 76

 apst37.fr